

AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER N°1

À LA CONVENTION DE SOUTIEN 2024-2025-2026

ENGAGÉE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS ET L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME SAMBRE-AVESNOIS HAINAUT THIÉRACHE

AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

Avenant à la convention N°2024-07

DROUJELLE



Vu la signature de la convention de soutien 2024-2025-2026, n° 2024-07, entre le Syndicat Mixte Sambre Mobilités et l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache au titre du Programme Partenarial d'Activités, en date du 11/04/2024 ;

PREAMBULE

Il est rappelé précédemment, la conclusion et signature d'une convention de soutien entre le Syndicat Mixte Sambre Mobilités et l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache au titre du Programme Partenarial d'Activités, en date du 11/04/2024 ; conférant à l'ADU les missions de soutien suivantes :

- *Réalisation du bilan du P.D.U. de la Sambre*
- *Accompagnement vers l'élaboration d'un Plan de Mobilité*
- *Préfiguration d'un schéma directeur (Master Plan) des voies cyclables avec identification des infrastructures à aménager en priorité*
- *Accompagnement transversal*

Le Syndicat Mixte Sambre Mobilités et l'A.D.U. se sont entendus pour bénéficier des compétences multithématiques propre à l'agence développées dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activités pour ses membres dont le Syndicat Mixte Sambre Mobilités fait partie.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant apporte une modification aux missions définies au titre du soutien technique et financier, apporté par l'A.D.U. dans le cadre de la convention de soutien énoncée précédemment.

Il porte par ailleurs sur une modification des modalités de versement.

ARTICLE 2 – DECOMPOSITION DES MISSIONS

Au sein de la convention de soutien 2024-2025-2026, sont définies les missions rappelées ci-après :

- *Réalisation du bilan du P.D.U. de la Sambre :*
 - Passage en revue des indicateurs de suivi et l'évaluation du PDU de la Sambre.
 - Evaluation des actions réalisées, en cours et à venir.
 - Participation à l'organisation et l'animation des temps de restitution (COTECH/COPIIL).
 - Livraison d'un rapport « Bilan du PDU de la Sambre ».
- *Accompagnement vers l'élaboration d'un Plan de Mobilité :*
 - Evaluation de la mise en conformité du PDU de la Sambre vers un Plan de Mobilité.
 - Participation à l'écriture d'un cahier des charges pour adapter le PDU en Plan de Mobilité.
 - Participation au recrutement des prestataires extérieurs et/ou bureaux d'études chargés de l'évaluation environnementale.
- *Préfiguration d'un schéma directeur (Master plan) des voies cyclables avec identification des infrastructures à aménager en priorité*
 - Ecriture du cahier des charges du schéma directeur.
 - Réalisation des études nécessaires à la création du Master Plan cyclable (diagnostic, préconisations).

- Participation à l'écriture d'un programme pluriannuel d'investissements « voies cyclables » pour le compte du S.M.S.M., en partenariat avec les autorités concédantes de son ressort territorial.
- *Accompagnement transversal*
 - Cocréation d'un observatoire statistique et cartographique des transports et des mobilités du ressort territorial du S.M.S.M. en lien avec le projet de billettique en cours.
 - Veille informationnelle sur les dispositifs de financements de projets.
 - Accompagnement à la mise en œuvre du projet de transition du S.M.S.M. à l'aune du PACTE SAT 3.

Le présent avenant technique et financier repose sur l'ajout des missions suivantes :

- **Evaluation du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier**
 - Participer, conjointement avec Sambre Mobilités, à la consultation des communes de son ressort territorial afin de réaliser un état des lieux des aménagements, des actions cyclables et piétonnes et identifier les éventuels projets d'infrastructures à l'échelle communale.
 - Faire le bilan de ces consultations dans l'objectif de pouvoir réaliser une évaluation du SDCP de Sambre Mobilités (40 actions au total).
- **Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier**
 - Accompagner Sambre Mobilités dans l'élaboration de l'appel à candidature / appel à projets à destination des communes volontaires qui souhaitent réaliser un diagnostic communal de mobilités.
 - Assister Sambre Mobilités dans la sélection des communes lauréates.
 - Associer Sambre Mobilités dans les phases des diagnostics communaux, qui feront l'objet de conventions de soutien entre les communes sélectionnées et l'ADU
- **Accompagnement transversal**
 - Dans le cadre des missions d'observation, le syndicat Sambre Mobilités donnera accès aux services de l'ADU à la plateforme CARE qui dispose des données du réseau de transport urbain (cellules compteuses).

Il repose par ailleurs sur la modification des missions suivantes.

- La mission « Préfiguration d'un schéma directeur (Master plan) des voies cyclables avec identification des infrastructures à aménager en priorité » est renommée en « **Préfiguration d'un schéma directeur (Master plan) des voies cyclables et piétonnes avec identification des infrastructures à aménager en priorité** »
 - Au sein de cette mission, l'« écriture du cahier des charges du schéma directeur » et la « Réalisation des études nécessaires à la création du Master Plan cyclable (diagnostic, préconisations) » sont retirées au profit de « À partir des enseignements issus de la consultation des élus, de l'évaluation du SDCP et des diagnostics de mobilité réalisés, élaborer un schéma directeur (Master Plan) des infrastructures cyclables et piétonnes à l'échelle du ressort territorial du S.M.S.M., en complément du SDCP existant. »
 - La mission « Participation à l'écriture d'un programme pluriannuel d'investissements « voies cyclables » pour le compte du S.M.S.M., en partenariat avec les autorités concédantes de son ressort territorial. » est complétée comme suit : Participation à l'écriture d'un programme pluriannuel d'investissements « voies cyclables et piétonnes »

- Le contenu de la mission "Accompagnement vers l'élaboration d'un Plan de Mobilité" est modifié comme suit :
 - o Retrait des missions suivantes :
 - Participation à l'écriture d'un cahier des charges pour adapter le PDU en Plan de Mobilité.
 - Participation au recrutement des prestataires extérieurs et/ou bureaux d'études chargés de l'évaluation environnementale.

ARTICLE 3 – DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et prend fin au 31/12/2026.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES

Il est rappelé que les modalités financières prévues à l'origine dans le cadre de la convention de soutien entre l'A.D.U et Sambre Mobilités comprenaient le versement d'une subvention par Sambre Mobilités à l'agence, à hauteur de 75 000€ sur la durée totale de la convention, répartie comme suit :

- 12 500€ au 30/06/2024
- 12 500€ au 31/12/2024
- 12 500€ au 30/06/2025
- 12 500€ au 31/12/2025
- 12 500€ au 30/06/2026
- 12 500€ au 31/12/2026

Les précédentes modalités financières restent inchangées ; à celles-ci s'ajoutent les versements suivants :

- 7 500€ au 30/06/2026
- 7 500€ au 31/12/2026

La subvention allouée à l'A.D.U., fixée ci-dessus, sera réglée par virement au compte ouvert au nom de l'A.D.U. à la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, Centre d'affaires Valenciennes, 9001 Avenue Georges Pompidou 59300 VALENCIENNES, sous le numéro :

Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
16275	50000	08001932851	97

ARTICLE 5-

Les autres dispositions restent inchangées



Fait en 2 exemplaires,

Lu et approuvé en date du, par les signataires :

Pour le Syndicat Mixte Sambre Mobilités	Pour l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache
Le Président, Benoît COURTIN	Le Président, Bernard BAUDOUX

PROJET

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 059-255902827-20260218-DEL10_2026-DE



**RETROUVEZ NOS LIENS IMPORTANTS
EN SCANNANT CE QR CODE**



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME
Sambre Avesnois Hainaut Thiérache

Une agence pour imaginer et concevoir le territoire de demain

Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache

22 Avenue de Verdun, 59600 MAUBEUGE
adus@adus.fr | Tél: 03.27.53.01.23 | www.adus.fr